


ANNEXE 1

LE DISPOSITIF «CONSEIL, INFORMATION MOBILITE » 2016

Les **chefs d'établissement**, constituent le premier maillon du dispositif d'accueil des personnels demandant une mutation dans le cadre du mouvement intra-académique. Au plus près du terrain, leur rôle de conseil et de relais des informations est essentiel.

L'organisation déconcentrée du mouvement au niveau académique implique fortement la Direction des Personnels Enseignants (DPE) du rectorat. En effet, les personnels qui le souhaitent pourront poser leurs questions relatives à leur projet de mobilité au :

 **05.57.57.35.50**

du **24 mars au 4 avril**.

Le secrétariat de la DPE du rectorat de Bordeaux sera joignable de **9h à 17 h, du lundi au vendredi**.

Ils pourront également joindre la DPE à l'adresse électronique indiquée ci-après : ce.dpe@ac-bordeaux.fr

ou par fax : 05.57.57.35.13,

ou encore par courrier adressé à la DRRH-DPE.

Des informations générales concernant l'académie de Bordeaux sont également disponibles sur le serveur de l'académie (www.ac-bordeaux.fr).